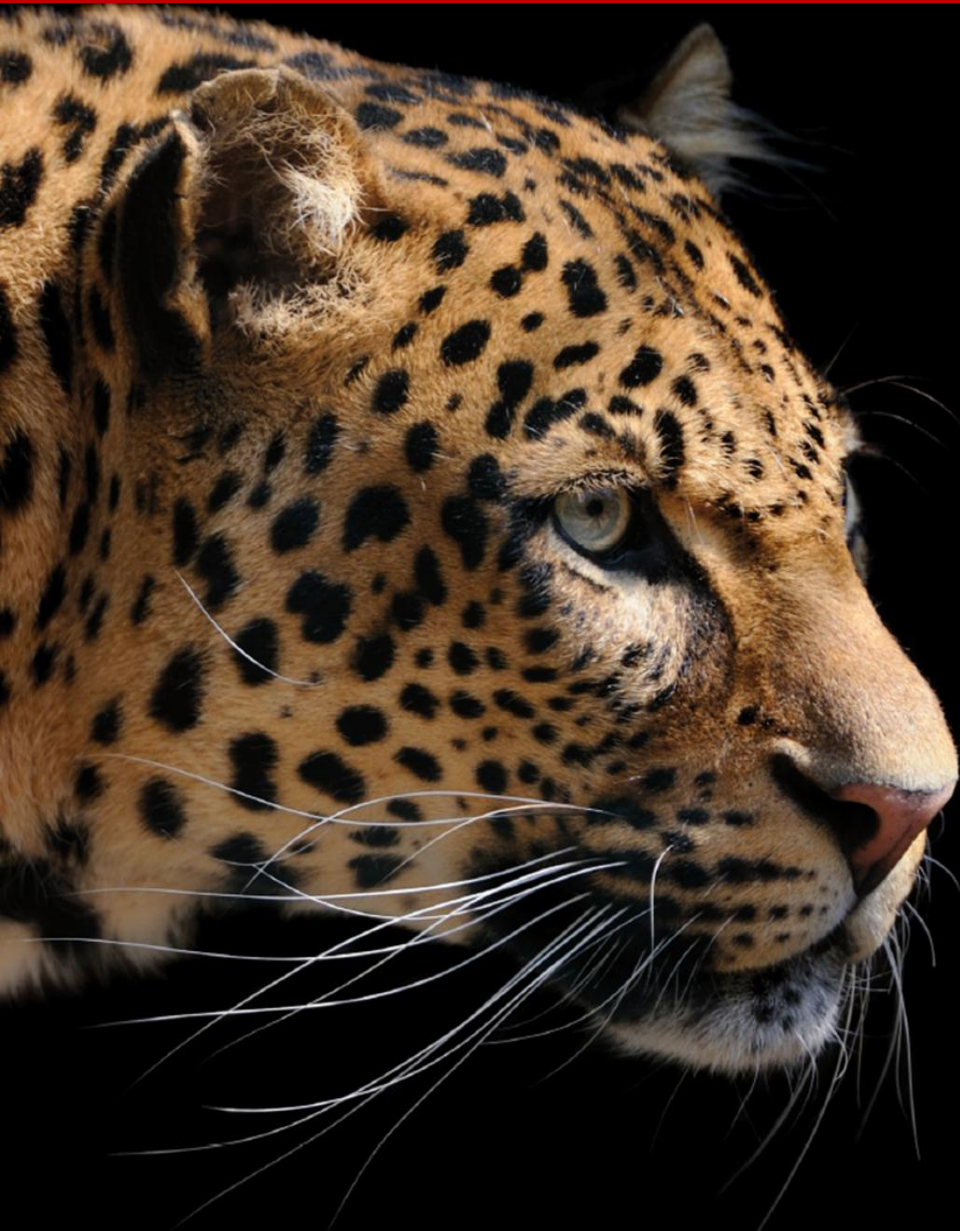


Tarifs & Conditions Générales de Vente 2013

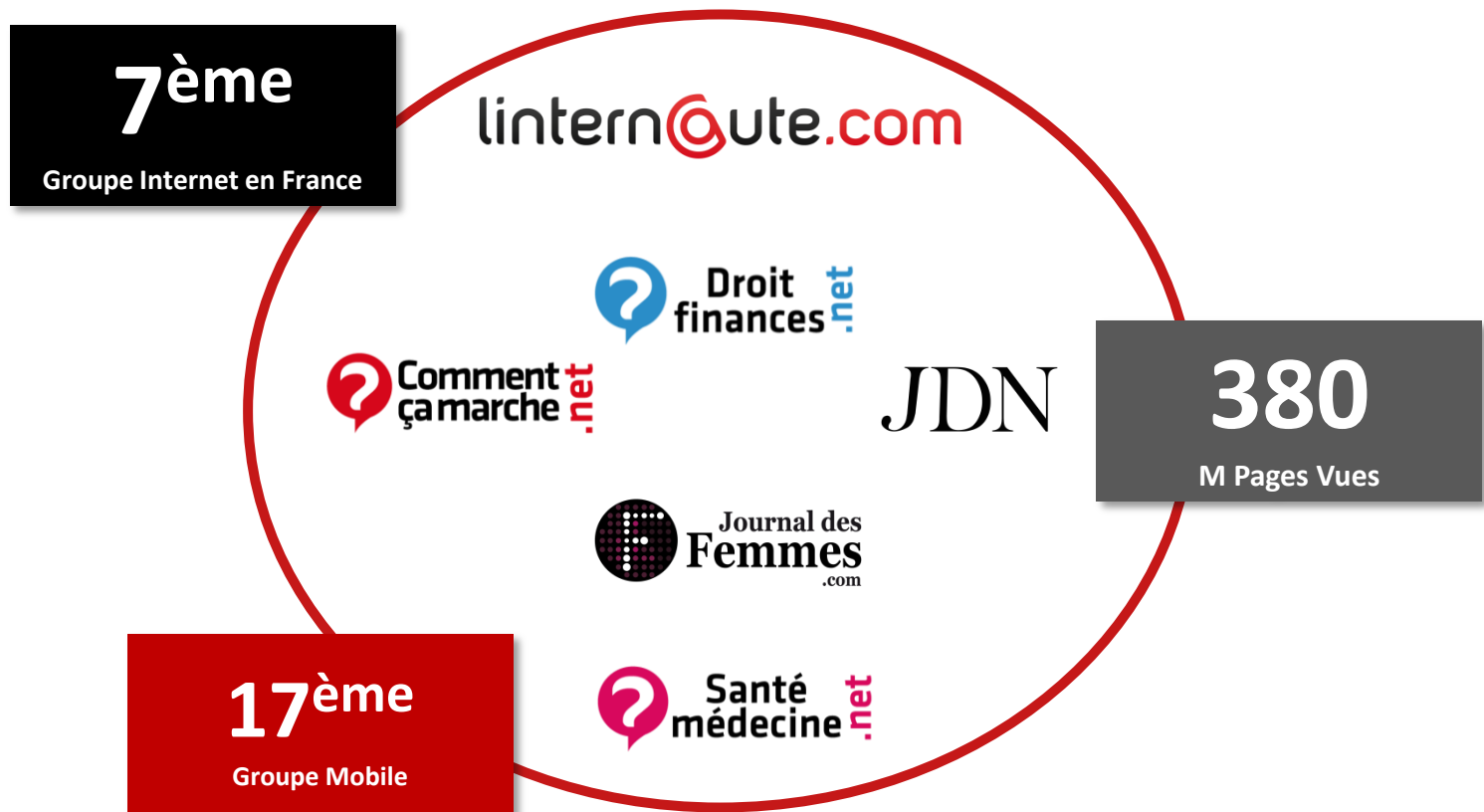


Contenus Premium

Communauté

Proximité

+ 19 millions d'internautes chaque mois





&



*Déclinaison des sites CCM, Droit-Finances
et Santé-Médecine en 5 langues (anglais,
allemand, italien, portugais, espagnol)*

*Déclinaison du Journal des Femmes
en langue arabe (juin 2012)*

65^{ème}

Groupe Mondial

52

M VU

3^{ème} groupe français
dans le monde*

40

Pays

ADN

CONTENUS PREMIUM

Contenus à forte valeur ajoutée
PRODUCTION ORIGINALE

COMMUNAUTE

Leader du **SOCIAL KNOWLEDGE**
ENGAGEMENT

PROXIMITE

Société multi-service
CONSEIL - Expertise

Tarifs bruts

Formats classiques & événementiels

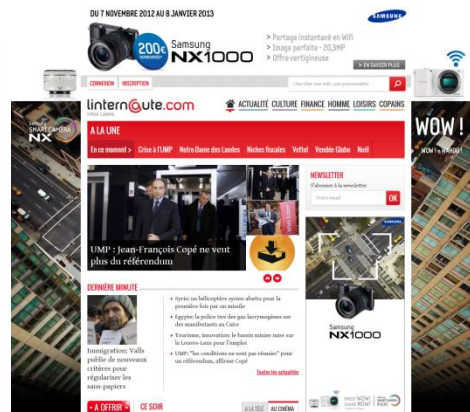
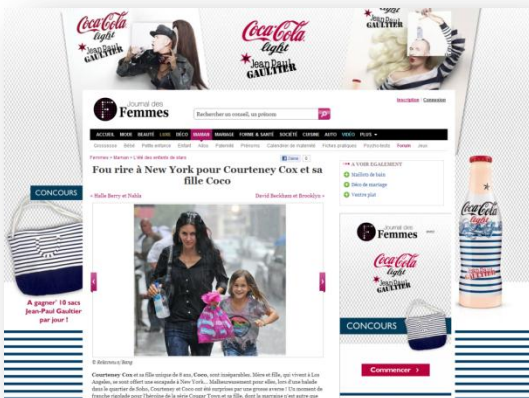
Emplacements CPM bruts en €	Formats				JDN
Home page (RG) & Rubriques	Pavé 300*250	65 €	80 €	95 €	120 €
	Mégabannière* 728*90	50 €	60 €	-	-
	Grand angle 300*600	75 €	90 €	120 €	150 €
	Flash transparent + Pavé 500*300 + 300*250	90 €	110 €	130 €	180 €
	Interstitial 800*600	120 €	150 €	180 €	250 €
Rotation générale	Pavé 300*250	45 €	60 €	65 €	90 €
	Mégabannière 728*90	35 €	40 €	50 €	75 €
	Grand angle 300*600	50 €	65 €	75 €	100 €
	Flash transparent + Pavé 500*300 + 300*250	60 €	75 €	90 €	120 €
	Interstitial 800*600	80 €	100 €	120 €	160 €
Solution 3D et Mots clés	Pavé 300*250 Critères socio-démo, centres d'intérêt...	35 €			
Majoration CPM	Formats Rich Media	40%			
	Formats vidéo	10%			
	Formats expand	20%			
	Géolocalisation	25%			
	Critères socio-démo, horaire...	20%			
	Capping	10%			
	2 critères de ciblage	30%			
VIDEOS	Pré-roll, Post-roll...	Nous consulter			
NEWSLETTERS		Nous consulter			

* pas de mégabannière sur les HP de sites et HP de rubriques

Tarifs bruts

Forfaits Home page

Sites	Emplacements	Forfait Brut	
		Habillage classique	Habillage premium
	Habillage Home Page	20 000 €	20 000 €
	Habillage Home Page et HP des rubriques	25 000 €	25 000 €
	Habillage Home Page	20 000 €	20 000 €
	Habillage Home Page et HP des rubriques	18 000 €	18 000 €
	Habillage Home Page	18 000 €	18 000 €
	Habillage Home Page et HP des rubriques	32 000 €	32 000 €
	Habillage Home Page	60 000 €	60 000 €
	Habillage Home Page et HP des rubriques	70 000 €	70 000 €
	Habillage Home Page	10 000 €	10 000 €
	Habillage Home Page et HP des rubriques	25 000 €	25 000 €
	Habillage Home Page	10 000 €	10 000 €
	Habillage Home Page et HP des rubriques	25 000 €	25 000 €



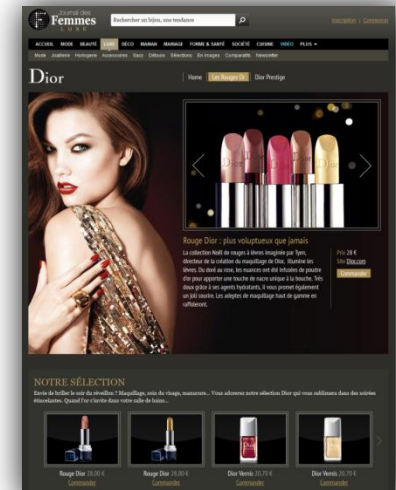
MOBILE		
Formats classiques	Bannière 320*50	30 €
Formats classiques	Interstitial 320*480	60 €
Formats evenementiels	Habillage/Billboard/Expand travel	Nous consulter
Opérations Spéciales	A définir (publi-rédactionnels,...)	



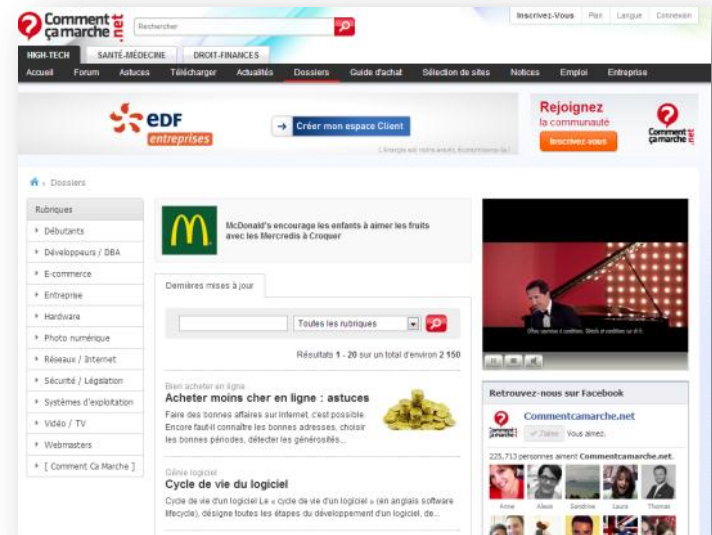
Campagne SFR : habillage de l'appli JDN + vignette éditoriale + publi-rédactionnel

Publi-dossier, reportages vidéo,
Testing produit, quizz, sondage, jeu-concours,
Sponsoring de forums,
Animation de communautés,
Plateforme de marque,
Plateforme communautaire : eComNewsity Box

➡ Nous consulter



PERFORMANCE LOW CPM	Formats	CPM brut
Rotation générale sur l'ensemble des sites (sauf JDN)	LinkBox	20 €
	logo 110x50 + texte 50 caract.	
	Big Box	
	468*180	
	Box Partenaires	
	logo 110x50 + texte 50 caract.	
	Pavé (bas de page)	
	300*250	
	Megabannière	
	728*90	
PERFORMANCE CPC	Formats	CPC brut
Rotation générale sur l'ensemble des sites (sauf JDN)	LinkBox	2 €
	logo 110x50 + texte 50 caract.	
	Big Box	
	468*180	
	Box Partenaires	
	logo 110x50 + texte 50 caract.	
	Pavé (bas de page)	
	300*250	
	Megabannière	
	728*90	

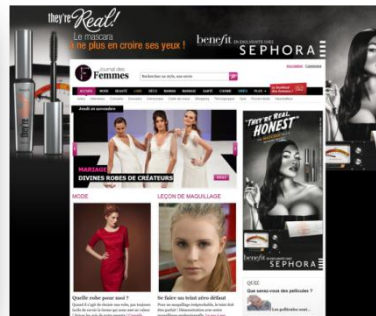


* Pas de possibilité de ciblage
Diffusion priorisée en fonction de l'e-CPM des campagnes

Offres commerciales	Formats	Formats	Forfait net
Beautiful Day	2,5 millions de VU garantis sur 1 journée Capping de 1	Habillage + format associé	50 000 €
Men's Beautiful Day	1,5 million de VU garantis sur 1 journée Capping de 1	Habillage + format associé	35 000 €
Lady Beautiful Day	1 million de VU garantis sur 2 jours Capping de 1	Habillage + format associé	20 000 €
Puissance instantanée & Dimension événementielle sur Journaldesfemmes.com	800 000 VU garantis sur 2 jours Capping de 1	Habillage + format associé	16 000 €
Puissance instantanée sur journaldesfemmes.com	400 000 VU sur 1 journée Capping de 1	Habillage + format associé	9 000 €



Puissance instantanée



Puissance instantanée & dimension événementielle

Conditions générales de vente

REMISE VOLUME PAR ORDRE D'INSERTION

Remise applicable par ordre pour un même annonceur

de 50.000 € à 99.999 €	10%
de 100.000 € à 499.999 €	15%
de 500.000 € à 999.999 €	25%
Supérieur à 1.000.000 €	40%

REMISE DE FIDELITE

Remise applicable pour tout annonceur présent

10%

REMISE CUMUL DES MANDATS

5%

REMISE NOUVEL ANNONCEUR

20%

REMISE PROFESSIONNELLE

Remise applicable pour tout annonceur passant par un mandataire

15%

REMISES COLLECTIVES, GOUVERNEMENTALES ET GRANDES CAUSES

Remise spécifique excluant toute autre remise

30%

REMISE INTERNATIONALE

5%

REMISE RH

20%

REMISE MULTI-SITES

Remise pour 2 sites	10%
Remise pour 3 sites	15%
Remise pour 4 sites	20%

REMISE MULTI-LEVIERS (DISPLAY+MOBILE)

15%

MONTANT MINIMUM : 5.000 € net par ordre d'insertion

FRAIS TECHNIQUES : Aucune remise applicable sur les frais techniques

Article 1 - Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes ventes d'espaces publicitaires situés sur les sites du Groupe CCM-BENCHMARK ADVERTISING : Commentcamarche.net, Droit-Finances.net, Santé-Medecine.net, Copains d'Avant, Le Journal du Net, Le Journal des Femmes et L'Internaute.

1.2 La signature de l'ordre d'achat implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales quelque soit le moyen ou le support d'achat reçu par CCM-BENCHMARK ADVERTISING.

Article 2 - Offre et tarifs

2.1 Les emplacements, formes et modalités d'affichage des insertions proposées ainsi que les prix afférents sont ceux en vigueur au jour de l'offre faite par CCM-BENCHMARK ADVERTISING, tels que détaillés dans le document intitulé "GRILLE TARIFAIRE 2013" disponible sur simple demande.

2.2 Le montant minimum d'une demande d'insertion à caractère professionnel est fixé à CINQ MILLE (5.000) euros HT.

2.3 Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création et de réalisation des insertions.

2.4 Sauf mention expresse, les offres s'entendent hors exclusivité.

2.5 Les conditions tarifaires de l'offre faite sur devis par CCM-BENCHMARK ADVERTISING à l'annonceur ou à son mandataire ont une durée de validité de 15 jours à compter de l'émission de l'offre. Sans confirmation par retour d'un ordre d'insertion, les options sont annulées.

2.6 Les conditions tarifaires des offres dites "promotionnelles" et signalées comme telles, ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent.

2.7 CCM-BENCHMARK ADVERTISING se réserve toutefois la faculté de répercuter sans délai sur ses tarifs toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

2.8 Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs pratiqués par CCM-BENCHMARK ADVERTISING peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis. Ces modifications seront sans incidence sur les contrats en cours et les offres émises.

Article 3 - Prise d'effet de l'ordre d'achat

3.1 Tout ordre d'achat émanant d'un mandataire de l'annonceur devra être accompagné d'une copie du contrat de mandat justifiant de cette qualité.

3.2 Tout achat et réservation d'espace ne sera effectif que sous la double condition : de la réception par CCM-BENCHMARK ADVERTISING de l'ordre d'achat dans le délai de validité de l'offre ; de la confirmation consécutive par CCM-BENCHMARK ADVERTISING par télécopie ou e-mail, de la disponibilité des emplacements sollicités ou, de la réception par l'annonceur de la facture correspondante ou encore, du fait de l'expiration d'un délai de 3 jours ouvrés commençant à courir au jour de la réception par CCM-BENCHMARK ADVERTISING de l'ordre d'achat. Cependant, le délai de confirmation ne pourra en aucun cas excéder le délai de validité mentionné sur l'ordre d'achat.

3.3 Le contrat est réputé conclu et définitif à la date de survenance de l'un des événements définis au dernier point de l'alinéa 3.2.

3.4 Toute campagne ne pourra être mise en ligne sans la réception de l'ordre d'insertion signé par le mandataire ou l'annonceur.

Article 4 - Prescriptions relatives au message publicitaire

4.1 Lorsque l'annonceur procède, ou fait procéder par un tiers, à la création et/ou à la réalisation du message publicitaire, il s'engage à fournir les créations ou tags de redirection actifs au moins 3 jours ouvrables avant la date fixée pour sa mise en ligne pour une campagne standard et 7 jours ouvrables pour un dispositif intégré.

4.2 L'insertion doit être conforme aux prescriptions techniques requises par le document intitulé "Spécificités techniques", par le devis ou par l'ordre d'achat.

4.3 Le non respect d'une des conditions précédemment énoncées dégage CCM-BENCHMARK ADVERTISING de toute responsabilité en cas de dépassement de la date de mise en ligne initialement convenue.

4.4 La non-fourniture des créations à diffuser ou des tags de redirection ne constitue pas une cause de résolution du contrat.

4.5 Le contenu de la publicité doit être remis à CCM-BENCHMARK ADVERTISING sous format électronique avant la date de parution souhaitée, au plus tard :

3 jours ouvrés pour les formats standards (image GIF ou JPEG)

3 jours ouvrés pour les formats rich média (Flash, Flash flottant, expand bannière...)

4 jours ouvrés pour la vidéo

5 jours ouvrés pour les habillages de page

En cas de non-conformité de la publicité aux normes techniques requises (tel qu'indiqué dans le document relatif aux spécifications techniques joint à l'ordre d'insertion), le Client devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis pour la mise en production. Ces délais seront précisés par CCM-BENCHMARK ADVERTISING

Dans le cas d'une remise tardive des éléments relatifs au contenu de la publicité, CCM-BENCHMARK ADVERTISING se réserve le droit, sauf refus exprès du Client, de décaler d'autant la fin de la campagne, en fonction des disponibilités des inventaires.

4.6 Compte-rendu d'exécution des ordres

Les parties conviennent et reconnaissent que toutes les statistiques émises par le serveur de publicité utilisé par CCM-BENCHMARK ADVERTISING font office de données officielles et définitives entre les Parties et font foi entre les Parties.

CCM-BENCHMARK ADVERTISING s'engage à fournir au Client l'accès aux statistiques de campagnes le concernant. CCM-BENCHMARK ADVERTISING fournira pour cela au Client l'adresse URL du serveur de publicité, un login ainsi qu'un mot de passe ou adressera le bilan de campagne au Client.

Les réclamations, qu'elle qu'en soit la nature, ne seront reçues que par mail et dans un délai maximum de quinze (15) jours après la date de fin de campagne. Aucune réclamation concernant la différence entre le nombre d'impressions affichées par l'Adserver régie CCM-BENCHMARK ADVERTISING et le nombre d'impressions « appelées » par l'Adserver agence ou tiers ne sera prise en compte dans les cas suivants :

Différence inférieure à 10% du volume total mentionné sur l'ordre d'insertion

Absence de preuve par l'Adserver agence ou tiers de la différence invoquée

Absence de preuve de la mise en œuvre par l'Adserver agence ou tiers des modifications / ré-écritures dans des tags de redirection visant à contourner les logiciels « bloqueurs de pub »

Utilisation de formats publicitaires intrusifs

Le Client reconnaît et accepte que CCM-BENCHMARK ADVERTISING est réputée avoir atteint ses obligations en termes de pages avec publicité, si 100% du nombre de pages vues indiqué dans les ordres d'insertion est atteint.

Article 5 - Responsabilité de l'annonceur et de son mandataire

- 5.1 L'annonceur ou son mandataire reconnaît être l'auteur unique et exclusif du texte, des dessins, images, son, etc. ou, à défaut, détenir l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation et reproduction.
- 5.2 L'annonceur ou son mandataire est responsable du contenu de ses insertions publicitaires (texte, logo, photographie) et certifie que les insertions sont conformes à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- 5.3 L'annonceur ou son mandataire s'engage à garantir CCM-BENCHMARK ADVERTISING de toutes condamnations et de tous frais judiciaires et extrajudiciaires que ce dernier pourrait supporter du fait du recours de tiers pour l'un des motifs visés aux alinéas précédents, et plus généralement du fait de la diffusion du message.
- 5.4 Les mandataires (régies, agences, etc.) sont responsables conjointement avec leur mandant des ordres qu'ils transmettent à CCM-BENCHMARK ADVERTISING.

Article 6 - Refus de diffusion

- 6.1 CCM-BENCHMARK ADVERTISING se réserve la faculté de refuser toute publicité qui se révélerait contraire à ses intérêts matériels ou moraux, qui constituerait une atteinte aux bonnes mœurs ou à l'Ordre Public, ou qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- 6.2 En aucun cas CCM-BENCHMARK ADVERTISING ne pourra être tenu pour responsable du refus de diffuser un message publicitaire pour l'une des causes énoncées à l'alinéa précédent, ce refus ne pouvant ouvrir droit à quelques dommages intérêts que ce soit pour l'annonceur et/ou son mandataire.

Article 7 - Limitation de responsabilité

7.1 Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à CCM-BENCHMARK ADVERTISING et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de CCM-BENCHMARK ADVERTISING ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'annonceur ou de son mandataire.

7.2 Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion ne pourra, éventuellement, ouvrir droit qu'au seul remboursement ou au non-recouvrement, total ou partiel, du prix de l'insertion.

7.3 Toute réclamation ne pourra être prise en compte passé un délai de trois mois.

7.4 De même, la responsabilité de la société CCM-BENCHMARK ADVERTISING ne saurait être engagée du fait de l'apparition sur le site, postérieurement à la signature de l'ordre d'achat, de nouveaux espaces publicitaires quelque en soit l'emplacement, la nature, la forme et les caractéristiques.

Article 8 - Information de l'annonceur

8.1 CCM-BENCHMARK ADVERTISING informera l'annonceur ou son mandataire, par mail, dès la première mise en ligne de l'insertion.

8.2 Au cours de la campagne, CCM-BENCHMARK ADVERTISING s'efforcera de mettre en ligne, à disposition de l'annonceur les statistiques relatives à l'insertion. En tout état de cause, un "Bilan de campagne" relatif aux conditions dans lesquelles la présente convention aura été exécutée sera adressé à l'annonceur dans le mois suivant la fin de la parution de l'insertion.

Article 9 - Manquements contractuels

9.1 L'annonceur ou son mandataire ne pourra invoquer aucun manquement dans l'exécution du bon de commande ou des présentes conditions générales si ledit manquement n'a pas fait l'objet, en cours de campagne, d'une dénonciation expresse à CCM-BENCHMARK ADVERTISING et d'une constatation conjointe par les parties.

9.2 Le fait pour CCM-BENCHMARK ADVERTISING de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations des présentes conditions générales, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement ladite stipulation.

9.3 En cas de non respect par l'annonceur de l'une des clauses du présent contrat ou de tout autre document contractuel liant l'annonceur, CCM-BENCHMARK ADVERTISING se réserve la faculté de suspendre ou de résilier de plein droit, sans formalités judiciaires, l'accord contractuel liant les deux parties et tout document contractuel afférent (ordre d'insertion).

Article 10 - Facturation et règlement

10.1 L'annonceur est responsable du paiement des ordres passés par lui ou pour son compte par un mandataire.

10.2 La facturation des prestations fournies par CCM-BENCHMARK ADVERTISING est effectuée à la date indiquée de fin de campagne figurant sur l'ordre d'achat.

10.3 La facture est établie au nom de l'annonceur et lui est adressée directement, le mandataire éventuel en reçoit une copie.

10.4 Les factures sont payables à 60 jours à compter de la fin de la campagne et doivent être réglées à l'ordre de CCM-BENCHMARK ADVERTISING domiciliée au 69/71 avenue Pierre Grenier 92517 Boulogne-Billancourt.

Dans tous les cas, CCM-BENCHMARK ADVERTISING se réserve la possibilité d'effectuer le recouvrement directement auprès de l'annonceur, déduction faite de la remise professionnelle, si les factures restent impayées.

A défaut de règlement à l'échéance, quels que soient les motifs de cette défaillance, CCM-BENCHMARK ADVERTISING facturera une pénalité de retard d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Cette pénalité courra à compter du jour de l'échéance.

10.5 Nonobstant ce qui précède, CCM-BENCHMARK ADVERTISING se réserve la possibilité d'inscrire au contrat des conditions de paiement spécifiques. Lorsque le règlement est demandé à la remise de l'ordre, l'exécution du contrat par CCM-BENCHMARK ADVERTISING n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif du règlement.

10.6 A défaut de règlement à cette date, CCM-BENCHMARK ADVERTISING se réserve la faculté de suspendre la diffusion de l'insertion jusqu'à complet paiement, sans que cette suspension puisse constituer, notamment, une cause de responsabilité pour CCM-BENCHMARK ADVERTISING, donner lieu à une révision du prix, ou encore ouvrir droit à une prorogation de diffusion ou à une nouvelle diffusion.

10.7 Un intérêt moratoire conventionnel au taux mensuel de 0,75% sera dû à compter de la date d'exigibilité de la facture après mise en demeure préalable.

10.8 L'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure ou l'introduction d'une procédure judiciaire entraînera l'exigibilité de plein droit d'une majoration de 15% du principal TTC restant dû, sans préjudice de la poursuite, suspension ou résiliation de plein droit du contrat.

10.9 En cas de non recouvrement des factures impayées par voie judiciaire, le montant de toutes les factures impayées sera augmenté de plein droit de 25% à titre de pénalité forfaitaire en application des articles 1226 et suivants du Code Civil.

Article 11 - Annulation

11.1 Si la demande d'annulation intervient moins de trois semaines avant la date de début de la campagne, l'ordre ne peut être annulé et la redevance est exigible dans la totalité. Si la demande intervient plus de trois semaines avant la date de départ prévue, elle ne pourra être acceptée que moyennant une indemnité égale à 30% du montant prévu pour l'insertion.

CCM-BENCHMARK ADVERTISING se réserve le droit d'interrompre une campagne dans les cinq jours suivant son démarrage au cas où elle aurait connaissance d'informations sur le caractère incertain de la solvabilité de l'annonceur ou de son mandataire.

- **Mise en ligne des campagnes**

Les mises en ligne de campagnes émanant de mandataires dont le process d'achat et de facturation impose l'émission d'un ordre d'insertion interne ne seront effectives qu'à réception de cet ordre d'insertion

- **Approbation**

CCM-Benchmark Advertising ne vérifie pas le contenu des publicités, cependant CCM-Benchmark Advertising contrôle la conformité technique des publicités à nos spécifications. La mise en ligne d'une publicité par CCM- Benchmark Advertising ne signifie pas que CCM-Benchmark Advertising considère que cette publicité est fournie conformément à nos Conditions Générales de vente.

CCM-Benchmark Advertising se réserve le droit de retirer à tout moment toute publicité qui à son avis est illicite et/ou préjudiciable pour nos utilisateurs. Toute publicité jugée comme intrusive pourra être retirée ou les visuels ne respectant pas les spécificités techniques.

- **Bouclage/Animation**

L'animation des publicités est limitée à 30 secondes au maximum. Il ne peut y avoir plus de deux boucles sur une animation.

Les publicités intégrant un format vidéo ne peuvent comporter plus d'une boucle.

Les publicités qui contiennent des transitions et des effets extrêmement rapides, les animations intrusives, stroboscopiques rapides, ou qui ne respecteraient pas les règles mentionnées ci-dessus peuvent causer une gêne aux utilisateurs –

CCM-Benchmark Group se réserve le droit de refuser ces publicités.

Si vous avez des interrogations à ce sujet, n'hésitez pas à contacter la régie pour plus d'informations.

- **Audio dans les Publicités**

Le son doit être activé par un clic de l'utilisateur. Pas de démarrage par simple survol de la souris.

Il reste possible d'intégrer des publicités comportant du son ouvert naturellement à l'ouverture, mais celles-ci seront obligatoirement capées à 1 par semaine. Le son ne doit pas durer plus de 30 secondes – sur la Home page, ce délai est ramené à 10 secondes (hors format Vidéo). Le son doit être encodé à un volume inférieur ou égal à -12 db. Toutes les publicités avec du son doivent comporter des boutons audio d'arrêt et de démarrage explicites et bien visibles (ex : icônes

Haut parleur).

- **Expand**

Les publicités comportant des expand doivent préserver le confort de lecture des internautes. Pas de délai de fermeture. La surface d'expand ne doit pas dépasser 50% de la surface initiale du format et ne doit pas recouvrir le contenu éditorial.

- **Comportement pour les Plug-Ins**

Il ne doit jamais être demandé aux utilisateurs de télécharger un plug-in lors de diffusion de publicité sur les sites CCM-Benchmark Advertising. S'il n'y a pas de plug-in disponible, une image de rechange doit être fournie.

- **Publicités textuelles**

D'une façon générale, les publicités ne doivent pas induire les lecteurs en erreur quant à leur mode de fonctionnement et à leur identité commerciale.

Les publicités ne peuvent pas ressembler aux contenus des sites de CCM-Benchmark Group. Toute publicité réalisée dans un mode textuel (en dur sur le site ou intégré dans un format publicitaire) doit obligatoirement comporter la mention (au choix)

"Publi-Information", "Publi-dossier", "Publi-rédactionnel".

- **Publicités Trompeuses**

Les publicités ne doivent pas tromper l'utilisateur. Par exemple, elles ne doivent pas s'inspirer ou imiter les interfaces graphiques de Windows/Mac/Unix. Exemples : les boîtes de dialogue de Windows OS qui contiennent le message

"Effacement du disque dur – cliquez pour annuler". Les publicités ne peuvent pas contenir de graphismes qui simulent l'interactivité (c'est-à-dire des menus déroulants, des zones de recherche, etc.) sans que cette fonctionnalité n'existe réellement.

- **Cookies**

Il est interdit de « poser » des cookies sur le réseau des sites CCM-Benchmark Group sauf pour les adservers tiers à qui CCM-Benchmark Group a donné son accord de diffusion.

- **Les clics**

Toutes les publicités s'ouvriront dans une nouvelle fenêtre.

CCM BENCHMARK ADVERTISING

69/71 avenue Pierre Grenier
92517 Boulogne-Billancourt Cedex

CONTACT REGIE

publicite@ccmbenchmark.com

SITE REGIE

<http://www.ccmbenchmark.com/advertising/fr/>